

Emploi de l'énergie solaire

de construction, l'emploi de dispositifs passifs d'énergie solaire ou de systèmes d'énergie solaire servant à chauffer l'eau et les locaux.

Voilà ce qu'elle dit, monsieur l'Orateur. Le député affirme que son intention était de faire ajouter au montant admissible de l'hypothèque le supplément de frais occasionné par l'emploi de systèmes passifs d'utilisation de l'énergie solaire. En d'autres termes, l'unique prime, c'est que l'hypothèque serait plus importante, de façon à tenir compte du supplément de prix.

● (1652)

Nous savons que l'installation dans une maison d'un système de chauffage solaire entraîne des frais supplémentaires.

A mon avis, il n'est pas suffisant de limiter cela à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ce n'est pas juste car il y a de nombreuses maisons construites au Canada qui, pour des raisons évidentes, sont financées par des prêts hypothécaires privés et non pas par ceux de la SCHL. Il faudrait trouver le moyen de faire bénéficier les hypothèques privées des mêmes avantages et il est urgent de donner au public toutes les incitations possibles dans ce sens.

J'aimerais faire quelques remarques sur les réflexions de mon collègue, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Mais avant cela, j'aimerais également parler très brièvement des interventions des députés de Toronto-Bord-du-Lac (M. Robinson) et de Lachine-Lakeshore (M. Blaker). Leur contribution au débat de cet après-midi a été des plus intéressantes.

Le député de Toronto-Lakeshore a déclaré que l'énergie solaire était quelque chose de gratuit. C'est vraiment une façon de parler, car c'est loin d'être le cas. Spécialement dans notre climat de l'hémisphère nord, si l'on veut en tirer le maximum, ces installations coûtent très cher. Je ne sais si le député entend par là que le soleil qui brille pour nous tous ne coûte rien. En fait, même pris dans ce sens, il nous coûte quelque chose.

Il est évident que dans les grandes agglomérations métropolitaines—et le député de Toronto-Lakeshore est bien placé pour le savoir—les lois de zonage urbain auraient dû interdire la construction de bâtisses qui obstruent les rayons du soleil à quiconque a installé un dispositif de chauffage solaire. Si vous savez qu'une propriété située au sud de la vôtre où quelqu'un pourrait avoir l'idée de construire une tour, et que vous avez installé des panneaux de chauffage solaire sur votre maison, mais qu'une loi empêche quiconque de vous enlever votre soleil, cela obligerait à limiter la hauteur des bâtisses construites du côté sud. Mais faute de loi de ce genre, il est évident que l'installation de panneaux solaires constituerait un très grand risque. N'importe qui peut se mettre à construire au sud, au sud-est ou au sud-ouest de votre propriété et vous cacher le soleil et, voilà votre système à l'eau et vos dépenses d'installation faites en pures pertes.

Directement ou indirectement, l'installation de panneaux solaires est coûteuse. Il ne s'agit là que d'une petite critique mais il faut en tenir compte car elle fait saillir l'un des obstacles les plus importants, spécialement dans les municipalités urbaines, à l'utilisation de l'énergie solaire. Il n'en va pas de même bien sûr dans les régions rurales dégagées comme celles que représente le député de Wetaskiwin et moi-même. Cependant, dans nos agglomérations, ce danger existe.

Le député de Lachine-Bord-du-Lac a fait un discours particulièrement intéressant, mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui. Il a déclaré qu'à l'usage, on rentrait vite dans ses frais quand on installait des panneaux solaires pour chauffer l'eau et les maisons. J'ai sur mon bureau un volume de plus de trois

pouces d'épais qui traite de toutes les mesures adoptées à ce sujet par les États-Unis.

Je suis certain que les députés d'en face sont au courant de l'exposition qui a eu lieu à New York en septembre dernier. À cette exposition, on pouvait voir à peu près tout le matériel vendu par les fabricants de systèmes de chauffage solaire. J'ai fait beaucoup de recherches à ce sujet. Autant que je sache, il existe très peu d'unités de chauffage solaire, surtout au Canada, qui peuvent permettre à l'acheteur de rentrer dans ses frais. Il est encore plus économique d'utiliser des combustibles fossiles pour chauffer sa maison. C'est malheureux.

Le député de Wetaskiwin a mentionné le crédit d'encouragement. J'en parlerai dans quelques instants. Ce qu'a dit le député de Lachine-Bord-du-Lac à ce sujet est particulièrement valable. Il a déclaré que l'industrie des panneaux solaires pourrait devenir une industrie importante au Canada. Tout le monde sait qu'on peut utiliser des panneaux solaires en Arizona. Nous avons tous vu des photos de panneaux solaires qui suffisent pour chauffer une maison. J'imagine qu'en Arizona il n'y a absolument aucun problème. Peu importe qu'on se serve de l'air chaud, de l'eau chaude ou d'un autre moyen, s'est un véhicule qui enferme de la chaleur et la diffuse au besoin.

Dans les endroits comme l'Arizona et le sud-ouest des États-Unis, il n'y a aucune difficulté. Cependant, le genre de chauffage solaire dont nous avons besoin est celui qui pourrait se montrer utile dans l'hémisphère nord, dans la partie du Canada et des États-Unis qui se trouve au nord du 40° ou du 45° parallèle, je dirais peut-être jusqu'au 55° parallèle. La bande de terre entre ces deux parallèles est très peuplée, et tous les gens qui y habitent pourraient bénéficier des vastes connaissances du Canada en chauffage solaire.

Nous pourrions faire beaucoup en aidant l'Association des normes canadiennes dans l'établissement de ses normes. Tous les députés reconnaîtront que dans une nouvelle industrie de ce genre où la technologie n'est pas à point, il y aura des exploitants. Ceux-ci s'installent, escroquent les gens sans méfiance et disparaissent ensuite. Ce phénomène se répète chaque fois qu'une nouvelle industrie apparaît. Cela ne se produit pas seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis et ailleurs. Ce fut le cas lorsque la construction de piscines et l'asphaltage des entrées de garage sont devenus populaires. Cela se produit actuellement dans le bâtiment, avec la construction de cheminées. C'est la même histoire dans bien des secteurs et nous n'y pouvons rien.

Permettez-moi de consacrer les quelques minutes qui me restent à dire combien j'apprécie les remarques du député de Wetaskiwin. Il a souligné que, bien que la technologie soit en place, elle n'est pas entièrement payée. Il doit y avoir un crédit pour couvrir le solde du coût. Le député propose un crédit d'impôt. Cela a bien du sens.

Le député a signalé que le programme énergétique du président Carter prévoit un crédit d'impôt qui non seulement permet à un individu d'utiliser l'énergie solaire, s'il le veut, mais qui l'encourage à le faire. C'est le prix qu'il faut payer. Il faut qu'il y ait une sorte de stimulant à l'utilisation de l'énergie solaire.

J'aurais peut-être dû le mentionner plus tôt, mais je suppose que le député de Davenport (M. Caccia) inclut l'énergie éolienne dans l'énergie solaire, puisque, après tout, le vent est créé par le soleil. Dans le comté de Wellington, situé au sud du